



## QUESTIONS DES LECTEURS

**V**os questions (sauf indication contraire les réponses sont celles du directeur de la revue et n'engagent que lui).

**Question:** Dans le livre «assurez-vous de toutes choses» des Témoins de Jéhovah, à la page. 337 à 344 sous la rubrique «neutralité» il est fait mention de différents ouvrages signalant que les premiers chrétiens ne servaient pas dans les forces armées ni n'acceptaient de pouvoirs politiques. N'est-ce pas en harmonie avec 2 Cor.5.20 (neutralité de l'ambassadeur) et les paroles de Jésus qui dit «Mon royaume ne fait pas partie de ce monde...»? (R.Pellegrini, Longlaville).

**Réponse:** En ce qui concerne les citations (je les ai lues dans «Assurez-vous de toutes choses» dont je détiens un exemplaire) elles ne sont pas à propos, c'est-à-dire qu'elles ne visent pas le vote ou les fonctions militaires ou politiques de notre temps mais une situation précise de l'Empire romain. En effet, ces auteurs parlent du conflit qui existait entre le christianisme et un Empire romain qui se voulait une PUISSANCE RELIGIEUSE (et non simplement politique ou militaire, ce qu'elle pouvait être légitimement aux yeux de Dieu). La lecture des Pères de l'Eglise et des historiens des trois premiers siècles montre que la non participation des chrétiens dans les affaires POLITIQUES de Rome (mais beaucoup de chrétiens étaient, par contre, soldats) provenait du caractère RELIGIEUX de la politique romaine et de la hiérarchie de l'Empire, à commencer par l'empereur qui avait le titre de PONTIFEX MAXIMUS (c'est-à-dire «grand prêtre» ou «souverain pontife») : l'empereur se considérant comme un véritable grand prêtre, ou médiateur religieux, entre les dieux et les hommes.

Les Témoins de Jéhovah sont donc dans l'erreur sur ce point : en effet, ce n'est pas l'obéissance ou la participation à une puissance politique ou économique qui posaient problème aux premiers chrétiens mais l'obéissance et la participation à une puissance RELIGIEUSE antagoniste à l'Eglise (voir le commentaire de Max Dauner sur l'Apocalypse aux éditions Horizons Chrétiens).

Si l'état romain avait été religieusement neutre (s'il avait simplement laissé la liberté de conscience à toutes les croyances religieuses) les chrétiens n'auraient eu aucun problème à y occuper des postes importants.

D'ailleurs, après l'EDIT DE GALERIUS (311 après J-C) l'Empire romain cessa toute prétention à être un Etat religieux et les chrétiens assumèrent sans problème les plus hautes charges dès ce moment-là.

Concernant les forces armées mentionnons que Corneille était centurion (officier dans l'armée romaine) ce qui ne l'empêchait pas d'être pieux et juste devant Dieu (Actes 10.1,2). Après sa conversion à Jésus-Christ il ne fut pas obligé de cesser sa profession militaire.

Je ne vois pas en quoi 2 Cor.5.20 a un rapport quelconque avec votre question ou en quoi ce texte empêcherait un chrétien de voter, d'être député, ministre ou officier ! C'est Dieu lui-même qui a établi des autorités humaines dans les sociétés; et ces autorités ne sont pas, en soi, diaboliques ou nécessairement opposées à Dieu ou à l'Eglise (Romains 13.1-7)... Saül était un mauvais roi mais David un bon roi. Le problème n'est pas de détenir une autorité politique, judiciaire ou militaire mais comment on se sert de cette autorité. Si Dieu établit des non croyants comme juges il peut aussi bien le faire pour des chrétiens! Ceux qui veillent à ce qu'on exécute les lois ont d'ailleurs des prérogatives particulières dans cette fonction — prérogatives que n'ont pas tous les êtres humains. Par exemple, ils portent l'épée pour châtier les criminels (Rm 13.4). Un homme ne peut pas tuer son prochain mais dans la capacité de juge un homme peut fort bien châtier un coupable (les juges en Israël ne transgressaient pas le commandement de ne pas tuer en châtiant les assassins et les voleurs!). Un homme ne peut pas tuer son prochain mais Dieu a donné à ceux qui gouvernent les nations la prérogative, le droit, de défendre leur nation en cas d'agression intérieure (police) ou extérieure (armée)... Jésus et Paul reconnaissent implicitement le rôle des juges, magistrats ou autorités humaines dans ces fonctions (Mt 5.25,26; Rm 13). Bien entendu, une autorité humaine peut abuser de son pouvoir (et c'est souvent le cas comme Jésus le dit lui-même (Matthieu 20.25) mais l'abus d'autorité ne met pas en question le principe même de l'autorité.

Dans le livre cité les Témoins de Jéhovah se servent d'un texte comme 1 Jean 2.15 pour dire de ne pas voter ou se mêler à la vie politique, mais on pourrait utiliser le même passage pour dire qu'on ne peut pas aller dans un supermarché ou sur un terrain de sport! Le roi Agrippa aurait pu devenir chrétien en écoutant Paul et rester roi (Actes 26). Un chrétien peut exercer des fonctions dans l'Etat, la police ou l'armée — il n'a pas à changer de profession sous prétexte qu'il devient un chrétien (1 Corinthiens 7.20-24)... sauf, bien entendu, si sa profession est immorale ou malhonnête.

